 **22/6/2020**

**APLEC -** Association pour l’enseignement du catalan

aplec@aplec.cat

04 68 66 22 11

adreça postal : Universitat - Casa dels Països Catalans - P1

Camí de la Passió Vella

66860 Perpinyà cedex

A : Médias / Mitjans de comunicació

**COMUNICAT DE PREMSA - COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

*Merci de publier l'information suivante* / Gràcies per publicar la informació següent :

(A la vostra disposició per tota precisió / *À votre disposition pour toute précision)*

Si vous ne disposiez pas de suffisamment d’espace dans le quotidien papier, vous est-il possible de publier le communiqué intégral sur le site du journal (en le précisant dans vos colonnes) de manière que les lecteurs et lectrices puissent prendre connaissance de l’intégralité de la mise au point ?

En vous remerciant et restant à votre disposition pour toute précision, salutacions resptuoses.

**CATALAN : ALIOT RÉPOND À CÔTÉ**

**L’APLEC, Associació per a l’Ensenyament del Català, comunica :**

*L’APLEC s’inquiétait la semaine dernière (Indépendant du 15/6) du sort du catalan lors du prochain mandat à Perpignan. La réponse du candidat Louis Aliot en forme de copié-collé de son tract « Catalanité » appelle la mise au point suivante de l’APLEC.*

* + M. Aliot **ne répond pas sur le sujet qui occupe l’APLEC, la LANGUE** catalane; il évoque son “*ambition en matière de culture catalane*”. Une culture sans sa langue n’est que le triste déguisement d’une identité à l’abandon et destinée à disparaitre. En quoi “*favoriser la procession de la Sanch ou les Focs de la Sant Joan*” – manifestations et traditions certes sympathiques mais muettes quand elles ne sont pas directement promues en français – peut-il aider à l’apprentissage du catalan et à la production de nouveaux locuteurs parmi les jeunes ?
  + Le programme de M. Aliot évoque toute une série de **thèmes qui n’ont rien à voir avec la langue** elle-même (la gare, l’histoire, Dalí, le tourisme, les hébergements, la restauration, les produits du terroir, les échanges économiques avec le sud, une antenne transfrontalière de médecine (?), un parc à thème, les clubs de rugby...); signe d’ignorance ou volonté de faire diversion? Aucun élément en tous cas susceptibles de favoriser le développement de la langue catalane.
  + Lorsqu’il évoque la langue catalane indirectement et de manière accessoire, **ses propositions représentent un recul** par rapport à la politique actuelle et sont très en-deçà des besoins réels en matière de politique linguistique pour prétendre sauver et développer le catalan. La proposition consisterait en une “*application d’information touristique multilingue, dont une partie en catalan*”. Le catalan est relégué à un simple sous-titrage partiel, instrument de marketing à destination des touristes du sud. Le catalan n’est ni moins important que le français, ni relégable à une vulgaire langue étrangère. C’est la langue millénaire de ce pays, ce qui lui vaut de figurer dans la Constitution au titre des “*langues régionales, patrimoine de la France*” et d’être qualifié de langue “r*égionale*” dans les textes législatifs et réglementaires.
  + De même la proposition sur **l’enseignement bilingue** ne répond pas aux besoins ni à la réalité (“*préserver et mieux accompagner les classes bilingues existantes*”). L’enseignement bilingue, compétence de l’État et de l’Éducation nationale n’a pas besoin d’être “*préservé*” ni “*accompagné*”, mais **suscité** (par des enquêtes municipales auprès des parents) et **développé** (par une politique volontariste en collaboration avec la DSDEN). 72 % des Perpignannais sont demandeurs d’enseignement bilingue alors qu’aujourd’hui moins de 10 % des élèves en bénéficient.
  + Quant à la “*création d’un* ***institut du Roussillon*** *et du pays catalan*” (nous respectons le choix des majuscules de M. Aliot, mais pourquoi R majuscule et P et C minuscules pour le Pays Catalan?) qui puisse “*mettre en valeur la langue, la littérature, la musique et le patrimoine*”, la Ville n’a pas besoin d’un organisme supplémentaire, mais de dédier plus de moyens à des outils déjà existants (OPLC, Médiathèque, initiation scolaire au catalan, signalétique bilingue, communication et médias municipaux en catalan...).
  + Par ailleurs les termes utilisés par M. Aliot, révèle un manque de connaissance de la réalité ou une volonté de revenir en arrière par rapport aux (quelques) progrès obtenus en matière de langue et d’identité catalane : “*Roussillon*” est un terme ambigu qui ne convient pas pour désigner la Catalogne Nord (ou le Pays catalan); cela fait des décennies que les géographes et les responsables le réservent à la désignation de la plaine et de la “comarca” principale de notre département. Et si “*Roussillon*” veut signifier l’ensemble du département pourquoi répéter sa désignation par l’expression “*pays catalan*” ? M. Aliot considère-t-il que le Roussillon ne fait pas partie des Pays Catalans ? Ignorance ou volonté d’entretenir une confusion révolue depuis les polémiques des années 1970 ?

L’APLEC n’a pas vocation à prendre part à un pugilat électoral politicien. L’association se préoccupe de préserver la langue et ne se place en aucun cas sur le terrain de la polémique. La mission de l’APLEC est la défense et la promotion de la LANGUE catalane. À ce titre, elle défend l’égalité de traitement, de considération et d’utilisation avec le français, et le libre accès de tous les habitants à son enseignement, comme discipline ou comme section bilingue, tel que le prévoit la réglementation de l’Éducation nationale.

Ci-joint, les **15 mesures concrètes pour le catalan** que l’APLEC avait proposées dès janvier dernier (voir *l’Indépendant* du 9/1/2020, p 14, « PO PRATIQUE pour une politique claire en faveur du catalan à Perpignan ») et qui sont consultables sur le site de l’APLEC : [www.aplec.cat](http://www.aplec.cat).

¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤

**15 mesures pour le catalan à Perpignan** : 1) enquête auprès des parents sur l’enseignement bilingue ; 2) augmentation du budget destiné à l’initiation au catalan pour tous les élèves de Perpignan ; 3) exiger la continuité du catalan CM2-6ème; 4) un élu délégué à la langue catalane ; 5) un service municipal de la langue catalane ; 6) une commission municipale pour le catalan ; 7) publication d’un *Magazine* en catalan ; 8) rétablir le catalan dans les parcmètres ; 9) achever la pose des plaques de noms de rues en catalan ; 10) achever la signalétique directionnelle en catalan ; 11) publier la nomenclature des noms de rues avec la version en catalan ; 12) appliquer la Charte municipale pour le catalan ; 13) définir et appliquer un plan annuel de politique linguistique ; 14) cours de catalan pour le personnel municipal ; 15) participation financière à la diffusion de *Mil Dimonis* pour les élèves de Perpignan.